

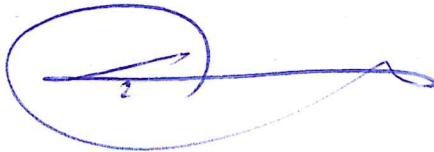
AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 30, al. 5 de la loi du 28 juillet 2011 portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et de la loi du 3 mars 2017 dite « omnibus »,

il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins en séance du 5 avril 2019, a favorablement avisé le dossier relatif au projet du plan d'aménagement particulier nouveau quartier « Beschgaessel » à Mondercange, et que le dossier peut être consulté pendant 30 jours au Service de l'Urbanisme et du Développement Durable de l'Administration Communale de Mondercange à l'adresse 18, rue Arthur Thinnes et sous www.mondercange.lu, ceci à partir du 6 mai 2019 au 5 juin 2019, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

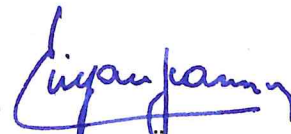
Conformément à l'art. 30, al. 8 de la loi du 28 juillet 2011 précitée, tous les intéressés sont invités à présenter au collège échevinal leurs observations et réclamations par écrit, avant le 6 juin 2019.

le secrétaire adjoint,



Dirk KIRSCHTEN

pour le collège des bourgmestre et échevins,
le bourgmestre,



Jeannot FÜRPASS